



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/559

Le 9 février 2012

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires de l'UIT-R

Objet: Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), Genève, 1er mai 2012

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu à Genève, le 1er mai 2012, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/77](#)).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30.

| Groupe | Date de la réunion | Date limite des contributions | Séance d'ouverture |
|-----------------------|---------------------------|--------------------------------------|---|
| Commission d'études 6 | 1er mai 2012 | Mardi 24 avril 2012 à 16 h 00 UTC | Mardi 1er mai 2012 à 9 h 30 (heure locale) |

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit à l'Annexe 1.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg6/fr>

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareil cas, la Commission d'études aura recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études, pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-6.

3 Contributions

Les contributions pour donner suite aux travaux de la Commission d'études 6 seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre les contributions (y compris les révisions, les addenda et les corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. **La date limite de soumission des contributions est le mardi 24 avril 2012 à 16 h 00 UTC.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg6@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 6 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://run.as/itu.int/jr158e>

Les contributions seront postées telles qu'elles auront été reçues, dans un délai d'un jour ouvrable, sur une page web de la CE 6 créée à cette fin. Les versions officielles seront postées sur le site <http://www.itu.int/md/R12-SG06-C/fr>, dans un délai de trois jours ouvrables.

Pour sa prochaine réunion, la Commission d'études 6 prendra de nouvelles mesures pour travailler dans un environnement entièrement électronique. **Des copies papier des documents seront disponibles, en nombre limité, avant et pendant les réunions.** Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième

sous-sol de la Tour et aux premier et deuxième étages du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (helpdesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

4 Participation/Demande de visa

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé à chaque Etat Membre, Membre de Secteur, Associé et établissement universitaire participant aux travaux de l'UIT-R de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés ainsi que des renseignements détaillés concernant la demande de visa sont disponibles sur la page web **Informations destinées aux Membres et inscription des délégués de l'UIT-R** à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/fr>

5 Interprétation

Etant donné que la réunion est prévue avec interprétation, veuillez noter que celle-ci ne sera assurée qu'à la demande des Etats Membres. Les demandes d'interprétation doivent être envoyées à l'adresse rsg6@itu.int au moins un mois avant le début de la réunion, c'est-à-dire le 1er avril 2012 au plus tard. Il est indispensable que ce délai soit respecté pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires.

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Etablissements universitaires de l'UIT-R
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la première réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 1er mai 2012 à 9 h 30)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Résultats de l'AR-12/CMR-12 et de la RPC15-1
- 5** Compte rendu ([Document 6/421](#))
- 6** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail
 - 6.1** Groupe de travail 6A
 - 6.2** Groupe de travail 6B
 - 6.3** Groupe de travail 6C
- 7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 7.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
- 8** Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 9** Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 10** Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R
- 11** Etat d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions
- 12** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 13** Calendrier des réunions
- 14** Divers

C. DOSCH
Président de la Commission d'études 6
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études 6 pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Caractéristiques des antennes d'émission en ondes métriques et décimétriques (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1195, Annexe 2 du [Document 6A/619](#))

Critères de planification, y compris les rapports de protection, des services de télévision numérique de Terre dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1368-8, Annexe 3 du [Document 6A/619](#))

Méthodes de correction d'erreur, de mise en trame de données, de modulation et d'émission pour la radiodiffusion multimédia de Terre, pour la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs dans les bandes d'ondes métriques/décimétriques (avant-projet de la nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ETMM], Annexe 4 du [Document 6A/619](#))

Limites de mise en forme du spectre pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1206, Annexe 5 du [Document 6A/619](#))

Méthodes d'évaluation de la qualité objective de la couverture des signaux de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre du système B spécifié dans la Recommandation UIT-R BT.1306 (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1735, Annexe 6 du [Document 6A/619](#))

Caractéristiques d'un système de réception de référence pour la planification des fréquences utilisées par les systèmes de télévision numérique de Terre (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[DTVRX], Annexe 7 du [Document 6A/619](#))

Critères de planification pour la radiodiffusion multimédia de Terre pour la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs dans les bandes d'ondes métriques/décimétriques (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ETMMPLAN], Annexe 8 du [Document 6A/619](#))

Critères de planification, y compris rapports de protection, applicables à la deuxième génération de systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre fonctionnant dans les bandes des ondes métriques et décimétriques (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[2NDDTTBPLAN], Annexe 9 du [Document 6A/619](#))

Groupe de travail 6B

Diffusion d'applications multimédias et d'applications de données destinées à la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1833-1, Annexe 1 du [Document 6B/320](#))

Synchronisation de l'équipement audionumérique d'exploitation en studio (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[SYNC], Annexe 2 du [Document 6B/320](#))

Format des fichiers pour l'échange de programmes audio avec métadonnées sur supports informatiques (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BR.1352-3, Annexe 3 du [Document 6B/320](#))

Spécifications des applications hybrides de radiodiffusion (avant-projet de nouvelle Recommandation, Annexe 4 du [Document 6B/320](#))

Groupe de travail 6C

Conditions générales d'observation pour l'évaluation subjective de la qualité des images de télévision (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[GVC], Annexe 2 du [Document 6C/564](#))

Qualité de fonctionnement requise d'un système de télévision tridimensionnelle pour la radiodiffusion et l'échange international de programmes (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[3DTV-REQS], Annexe 3 du [Document 6C/564](#))

Valeurs des paramètres des systèmes de télévision ultra haute définition pour la production et l'échange international de programmes (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IMAGE-UHDTV], Annexe 4 du [Document 6C/564](#))

Algorithmes de mesure de l'intensité sonore des programmes audio, des niveaux de crête vrais et des gammes de valeurs de l'intensité sonore (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1770, Annexe 5 du [Document 6C/564](#))

Méthodes d'évaluation subjectives de systèmes de télévision tridimensionnelle (TV3D) stéréoscopiques (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[3DTV SUBMETH], Annexe 6 du [Document 6C/564](#))

Méthode d'évaluation subjective du niveau de qualité intermédiaire des systèmes de codage (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1534-1, Annexe 7 du [Document 6C/564](#))
